

Avril 2021

AGIR

Depuis le 29 mars 2021, la nouvelle plateforme AGIR est entrée en fonction. Cette plateforme a comme objectif de contribuer à l'amélioration des activités quotidiennes en arrondissements, ce qui inclut l'occupation temporaire du domaine public.

Pour s'inscrire et commencer un projet, voici la démarche à suivre:

1. Se créer un compte citoyen

Pour recevoir les permis d'occupation du domaine public, le régisseur de plateau doit se rendre sur montreal.ca et créer un compte citoyen. Son compte doit être associé à celui de la maison de production, "l'organisation".

2. Créer un compte organisationnel

Le responsable désigné de la maison de production doit créer un compte pour son organisation. Cette personne doit d'abord créer un compte citoyen sur montreal.ca et ensuite créer le compte de son organisation, auquel il sera associé. Il devient l'administrateur principal. Il peut accorder l'accès à de nouveaux membres, comme les régisseurs de plateau.

**Si vous éprouvez des difficultés pour créer votre compte citoyen ou d'organisation, téléphonez au 311, une équipe a été spécialement mise sur pied pour le lancement d'AGIR.*

Nous éprouvons en ce moment des problématiques avec les maisons de productions qui ont plusieurs projets en même temps et qui utilisent tous le même numéro d'entreprise du Québec (NEQ). Nous travaillons à trouver des solutions et nous vous tiendrons informés de tout changement.

Le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal (BCTM), garde les mêmes fonctions et reste le point central pour la coordination de vos projets sur le domaine public. **Le processus reste le même, Film.tv@montreal.ca est la porte d'entrée pour les ouvertures de dossiers et vous devez envoyer vos demandes de permis à votre agent de liaison.** L'agent fait le pont entre les productions et les arrondissements.

La Ville de Montréal par le biais du Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal (BCTM) est constamment en recherche de solutions afin de préserver le dynamisme et la vivacité de l'industrie audiovisuelle. Merci de votre collaboration.